

ASSOCIATION DES MÈRES LESBIENNES

(514) 846-1543

WWW.AML-LMA.ORG

INFO@AML-LMA.ORG

VOLUME III NO. IV

BULLETIN DE LIAISON

JUIN 2002

Union civile – Des bonnes nouvelles pour les mères lesbiennes

Par Mona Greenbaum, Michael Hendricks et Eminé Piyalé-Sheard

Jeudi le 21 février 2002, le ministre Paul Bégin a clôturé la commission parlementaire sur l'union civile avec des recommandations claires pour le gouvernement. Le ministre a souligné l'importance des témoignages personnelles des jeunes adultes enfants de parents gais et lesbiens ainsi que des mères lesbiennes. Il a apprécié les suggestions pratiques offertes par les 56 mémoires qui furent présentés. Il a résumé les arguments s'opposant à l'avant projet de loi de façon succincte puis a élaboré longuement sur les recherches scientifiques existantes qui indiquent que les enfants élevés par des couples de même sexe ont un développement en tout point équivalent aux enfants de parents hétérosexuels. Il a même répété les résultats d'une revue de la littérature effectuée par l'Académie américaine de pédiatrie sur les recherches des dernières 20 années qui furent conduites auprès d'enfants de couple de même sexe.

La critique libérale en matière de justice Mme Michèle Lamquin-Ethier a exprimé des réticences quant à l'inclusion des droits parentaux et de la filiation dans l'éventuelle loi. Elle recommandait alors une autre commission parlementaire en expliquant que le dossier de la parentalité était complexe et n'avait pas été débattu suffisamment.

Finalement, après ce qui nous a semblé une interminable attente, le projet de loi fut présenté en première lecture jeudi le 25 avril 2002. La loi 84 " instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation" est présentement à l'étude à l'assemblée nationale du Québec. En mai l'Association des mères lesbiennes a investi beaucoup de temps et d'énergie à convaincre les députés libéraux de l'importance de cette loi pour protéger nos enfants et nos familles. Nous avons rencontré plusieurs députés libéraux, incluant Jean Charest, et avons envoyé des centaines de lettres et de mémoires à ces politiciens. Le 8 mai l'AML et d'autres membres de la Coalition pour la reconnaissance des conjoints et conjointes de même sexe ont rencontré le caucus libéral à l'assemblée nationale. De plus nous avons participé à une autre commission parlementaire qui s'est tenue les 15 et 16 mai. Nous espérons que le vote final qui aura lieu au début juin se fera à l'unanimité et que les trois partis politiques (Parti Libéral, Parti Québécois et l'Action Démocratique du Québec) appuieront la loi 84, comme ce fut le cas en 1999 pour la loi 32.

La loi 84 représente la tentative la plus complète jamais réalisée au Canada pour légiférer sur un régime d'union civile qui inclu les couples de même sexe et de sexe opposé. Si cette loi est adoptée le Québec deviendra, après les Pays-Bas, l'endroit au monde le plus progressiste pour les gais et lesbiennes. Contrairement à la Nouvelle-Ecosse où un projet de partenariat enregistré fut accepté, la loi québécoise comprend tous les effets du mariage qui étaient de juridiction provinciale. Evidemment le mariage, le divorce et l'immigration ne sont pas touchés par la loi 84 car ces items sont de juridiction fédérale.

Une description de la loi 84

La version française de la loi 84 comporte 45 pages et 20,161 mots. Elle légifère des changements et des additions pour 54 différentes lois du code civil composé de centaines d'articles. Il s'agit d'une loi omnibus, i.e. qui modifie ou ajoute des éléments à des lois existantes. Par exemple, la loi 84 modifie la loi québécoise sur le mariage à l'article 365 du code civil en changeant les termes le mariage peut être célébrer entre "un homme et une femme" pour "entre deux personnes."

De façon importante, suite à la suggestion de Pierre Valois, président de la Table de concertation des gais et lesbiennes du Québec, la loi 84 consacre le terme de conjoints pour décrire les personnes en union au Québec, et cela quelque soit le type d'union. Dans la version anglaise de la loi on utilise le terme spouse. Il y aura au Québec trois type de conjoints (ou spouses): les conjoints mariés, les conjoints en union civile et les conjoints de fait (common law). Cela assure une égalité de traitement pour tous les couples au moins en terme linguistique.

Le contenu de la loi 84

La loi 84 tente de créer des droits et obligations semblables pour les conjoints mariés ou en union civile. Le ministre de la justice du Québec, Me Paul Bégin a pris au sérieux les recommandations des différents groupes de notre communauté qui ont présenté lors de la commission parlementaire. Dans la loi 84 présentée à l'assemblée nationale on retrouve les éléments suivants:

1. L'union civile sera accessible aux couples hétérosexuels et aux couples homosexuels.
2. Le droit à la filiation est accordé aux couples de même sexe. Filiation est le terme technique dans la loi (code civil) pour la reconnaissance légale entre un parent et son enfant.
3. Dans les cas de procréation assistée, la conjointe de la mère biologique pourra inscrire son nom sur l'acte de naissance de l'enfant. La procréation assistée est définie comme toute procréation où un troisième parti est impliqué qui se soit par l'intermédiaire d'une banque de sperme ou via un donneur connu en autant que ce donneur ne réclame pas de droits parentaux.
4. Suite à la suggestion de Nicole Paquette, présidente de l'Association des mères lesbiennes, pour les familles où les enfants sont nés avant l'adoption de la loi 84, les parents non-biologiques auront trois ans après l'adoption de la loi pour ajouter leur nom à l'acte de naissance de l'enfant, et cela quelque soit l'âge de l'enfant.
5. Les règlements relatifs à l'adoption seront clarifiés afin d'inclure les couples de même sexe.
6. Le consentement aux soins pour un(e) conjoint(e) devenu(e) inapte à prendre des décisions médicales est maintenant accessible à tous les types de conjoint(e)s peu importe le type de régime choisi (marié, union civile, de fait). Auparavant l'ordre de priorité était: conjoint(e)s marié(e)s, puis la famille, puis les autres et ce dernier incluait les conjoint(e)s non-marié(e)s.
7. Comme le divorce est de juridiction fédérale et ne concerne pas l'union civile, la loi 84 offre un mode de dissolution légale par la médiation d'un notaire, toutefois pour les couples en union civile avec des enfants ou qui ne s'entendent pas alors une décision devant les tribunaux est requise.

Qu'est ce que cela signifie pour nos enfants?

Pour les familles de lesbiennes la nouvelle loi signifie, quand il n'y a pas de père reconnu légalement à nos enfants, que les deux mères auront des droits et responsabilités. Si un enfant naît d'un couple de lesbienne qui s'est uni par union civile, alors la mère non-biologique sera automatiquement considérée l'autre parent de l'enfant (présomption de parentalité). Elle pourra inscrire son nom sur le certificat de naissance. Ainsi le parent non-biologique pourra signer des documents scolaires ou médicaux pour l'enfant et pourra voyager à l'extérieur du pays avec son enfant. Cela assure au moins des droits de visite en cas de rupture. Inversement cela crée une obligation de soutien financier à l'enfant en cas de rupture. En cas de décès, en absence d'un testament l'enfant est automatiquement bénéficiaire de la succession.

L'adoption publique et la possibilité de devenir famille d'accueil deviendront accessibles aux gais et lesbiennes du Québec et cela autant du côté francophone qu'anglophone. Nous espérons que la loi 84 aura une influence positive quant à l'accès aux cliniques de fertilité. Si les politiques de ces cliniques ne changeaient pas il faudrait envisager une plainte à la commission des droits de la personne.

Pour les gais et lesbiennes qui adoptent un enfant d'un pays étranger, une fois la période de probation terminée, le parent non-légalement reconnu pourra adopter son enfant par adoption par consentement spécial qui demande l'assentissement de la cour Québécoise de la famille. Un précédent existe déjà en Ontario et cela devrait se faire assez facilement au Québec. L'adoption internationale par les deux parents restera impossible, en raison des lois des pays d'origines qui le plus souvent sont discriminatoires.

Les zones grises de l'union civile

La lecture article par article du projet de loi à l'assemblée nationale ainsi que son adoption n'ont pas eu lieu encore, il faudra donc vérifier attentivement la version finale. La coalition pour la reconnaissance des conjoints et conjointes de même sexe scrute le projet de loi à la loupe et fera de même pour la version finale. Nous ne pourrions mesurer les effets de cette nouvelle loi sur l'immigration que suite à son adoption. L'immigration est de juridiction fédérale, il sera intéressant de voir comment cette loi influencera les ententes Québec-Canada sur l'immigration.

Perspectives politiques et juridiques

La loi 84 ne concerne pas le mariage qui est de juridiction fédérale selon la constitution canadienne. Bien que l'union civile donne les mêmes droits et obligations que le mariage, il ne s'agit pas d'un mariage. La base légale pour contester le fait que le mariage soit réservé aux couples hétérosexuelles demeure en vertu d'une discrimination fondée sur la chartre des droits et libertés. Toutefois on doit bien admettre que l'union civile élimine une multitude de discriminations que devaient vivre les couples de même sexe dans leur vie de tous les jours. Contrairement aux autres contrats de partenariats enregistrés ailleurs au monde, au Québec nous aurons droit à une cérémonie publique, il s'agit d'une première pour les couples homosexuels (sauf pour les pays bas où le mariage est permis). Cela signifie qu'un juge de la cour municipale ou un officiant religieux pourra célébrer la cérémonie d'union civile.

Bien que les couples homosexuels et les couples hétérosexuels pourront se prévaloir de l'union civile, cela ne change pas le caractère discriminatoire du mariage. Les couples de même sexe n'auront toujours pas accès au mariage, cela devra être résolu au niveau fédéral. Ainsi la cause Hendricks-Leboeuf se continue toujours.

Les désavantages de l'union civile en comparaison avec le mariage

1. Inégalité de statut: Bien que le gouvernement québécois a fait tout en son pouvoir pour nous donner l'équivalent du mariage, le mariage comme tel nous est toujours interdit. Ce déni fait de nous des citoyens de deuxième classe.
2. Mobilité: L'union civile est un état civil provincial qui ne sera reconnu qu'au Québec. Les couples de même sexe qui auront enregistré leur union sous ce régime perdront leurs droits lorsqu'ils iront ailleurs au Canada ou au monde. L'acte de naissance lui sera reconnu partout. L'inscription de deux parents de même sexe sur l'acte de naissance fera peut-être sourciller certaines personnes mais il sera légalement reconnu partout.
3. Immigration: Voilà le domaine où le mariage compte le plus. Une réforme récente des critères d'immigration assure aux hétérosexuels un droit automatique à parrainer un(e) conjoint(e) marié(e), cela ne s'applique pas aux couples de même sexe. Il est loin d'être certain que le fédéral reconnaitra l'union civile comme équivalente au mariage pour l'immigration.
4. Nos couples ne peuvent célébrer leur amour de façon égale aux couples hétérosexuels puisque le mariage est toujours impossible. La société ne reconnaît toujours pas nos relations comme égales.
5. L'union civile est un régime provincial et il n'existe pas de garantie que le gouvernement fédéral le considère comme équivalent au mariage en regard de l'impôts ou d'autres programmes fédéraux.

Avantages sociaux importants de l'union civile

Les enfants des couples de même sexe sont encore marginalisés à l'école et dans la société comme le furent les enfants illégitimes il y a quelques années. Nos familles connaissent bien cette réalité puisque nous avons à expliquer l'inexplicable à nos enfants quand ils reviennent en larmes de l'école suite à des taquineries des autres élèves ou des remarques blessantes des professeurs. En 2002, il est plus que temps que les enfants des couples de même sexe voient leur situation reconnue par l'état et soient intégrés à la société comme tous les autres citoyens.

La loi 84 jouera un rôle vital pour nos couples et nos familles en accélérant notre acceptation par l'ensemble de la société québécoise. Avec six provinces canadiennes qui reconnaissent déjà l'adoption par les conjoints de même sexe il est grand temps que le Québec aille de l'avant. Mieux encore nos leaders politiques peuvent paver la voie pour le reste du pays en introduisant cette nouvelle législation qui donne aux couples de même sexe les mêmes droits et obligations qu'à tous les autres citoyens en couple. L'unanimité sur ce sujet à l'assemblée nationale enverra un message non-équivoque à tous les Québécois et à tous les politiciens et citoyens du Canada. Ici on ne discute pas de partisanerie politique, mais de reconnaissance de droits humains et de droits des enfants. Une réunion sur ce sujet par l'AML se tiendra Samedi le 15 juin 2002 (voir annonces).

Nous voulons de vos nouvelles! Vous êtes intéressé à écrire quelque chose pour votre bulletin?

Vous n'avez qu'à faire parvenir vos articles à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401 Coursol, Montreal, Quebec, H3J 1C8

Les nouvelles en bref – Février 2002 à Mai 2002

Nouvelles de Montréal

28 Mars, 2002 Montréal - L'administration du Maire de Montréal récemment élu, Gérald Tremblay a décidé de **couper le budget** octroyé à **Divers-Cité** de 60% cette année. Divers-Cité est l'organisme responsable de l'organisation de la semaine de la fierté gaie et lesbienne qui se tient chaque année en août. Dans le passé la ville de Montréal donnait \$25, 000 en subvention mais cette année le montant alloué est de \$10,000. Le chef de l'opposition à la mairie et ancien maire de Montréal, Pierre Bourque, ainsi que le conseiller municipal Robert Laramée ont dénoncé cette décision de la nouvelle administration, d'autant plus que la candidature de Montréal comme ville hôte des jeux gais a été retenue pour 2006. Ils ont tous deux mentionné que les festivités de la fierté généraient 40 millions de revenus pour la ville de Montréal.

5 Avril 2002, Montréal – Deux montréalais viennent d'apprendre qu'il en compte chère de tenir des propos haineux. **La commission des droits de la personne du Québec** a ordonné à ce duo de donner \$36,000 à leurs deux voisins gais.

Roger Thibeault et son conjoint **Théo Wouters** vivaient sans problème depuis plus d'un quart de siècle dans la petite banlieue de Pointe-Claire. Jusqu'à ce que de nouveaux voisins qui ne voulaient pas vivre sur la même rue que des gais s'installent, il y a de cela 5 ans.

Les problèmes ont commencé quand Robert Walker a suggéré que Thibeault et Wouters devraient déménager puisqu'ils vivaient dans un quartier familial. Un autre voisin, Greg Inglis, a joint Walker dans sa campagne. Puis les menaces ont commencé, et la destruction d'une partie de leur jardin. Finalement il semble que Walker a tenté de renverser le couple gai avec sa voiture.

La commission a statué que les deux voisins ont enfreint la dignité, la réputation, le droit à la vie personnelle ainsi que la sécurité personnelle et l'intégrité du couple. Walker qui est le voisin immédiat du couple devra payer \$30,000. Inglis qui n'est pas un voisin immédiat devra payer \$6,000.

La commission n'a pas le pouvoir de forcer les deux individus à payer les dites sommes, mais si Walker et Inglis ne s'acquittent pas des paiements, la commission pourra porter la cause devant les tribunaux qui pourraient rendre le paiement obligatoire par la loi.

9 Avril 2002 – Pour les amateurs de **téléroman/ vérité** la première de la nouvelle émission "Out in the City" a eu lieu. Le Canal Vie a produit une

série documentaire en 13 épisodes sur la vie des gais et lesbiennes à Montréal. Filmée l'automne dernier la série suit la vie de différentes personnes à travers leurs aventures personnelles pendant 13 semaines. Quelques membres de l'AML font partie de la série. Chaque épisode dure 30 minutes et on suit 3 histoires ou plus. Pendant les 13 épisodes on suit de façon non-linéaire la vie des personnages. Mardi à 21:30 au Canal-Vie, avec des reprises le dimanche à 13:30.

1er Mai 2002 – La première clinique de fertilité au Québec à donner **accès aux femmes seules et aux lesbiennes** a vu le jour à Montréal. La nouvelle clinique, le **Centre de fertilité de Montréal**, a ouvert ses portes en avril, toutefois les services complets d'insémination ne seront possibles qu'à compter de la fin de l'été 2002. Le directeur de la clinique le Dr Biljan a promis de fournir des services de fine pointe en médecine reproductive en utilisant les équipements les plus sophistiqués et cela de façon non-discriminatoire. L'atmosphère et l'accueil sont professionnels. Pour prendre rendez-vous: **514-369-6116**. Consultez leur site internet au: www.montrealfertility.com.

Nouvelles provinciales

Union civile – voir l'article de la page frontispice

2 mars 2002- Dans un **jugement** fort attendu il a finalement été décidé que la **commission des droits de la personne** peut continuer à représenter les victimes de discrimination devant les tribunaux même si une loi de la province est en cause. L'importance de la charte des droits a été réaffirmée avec cette décision.

Le même jour une décision a été rendue dans la **cause des quatre veufs**. Ils ont gagné leur cause contre le gouvernement québécois quand au moment fixé pour devenir éligible à la pension gouvernementale du survivant.

La pension du survivant fut créée par le gouvernement fédéral pour aider les veuves nécessiteuses. Le plan fut étendu à toutes les veuves du Canada puis plus tard aux veufs aussi. En 1998 les gouvernements du Québec et du Canada ont amendé les lois couvrant les pensions en incluant les partenaires de même sexe. La pension rapporte environ \$400 par mois. L'argent s'ajoute à la pension déjà reçue par le survivant.

Toutefois les gouvernements du Québec et du Canada indemnisaient les survivants gais et lesbiennes seulement si leur partenaire était décédé après l'entrée en vigueur de la loi soit en 1998.

Quatre hommes gais du Québec dont les partenaires étaient décédés avant 1998 avaient intenté une poursuite contre le gouvernement Québécois. Ils demandaient que les bénéfices pour les gais et lesbiennes survivants remontent à 1977, moment où les droits civils des gais et lesbiennes furent inclus dans la constitution canadienne.

Dans une décision de la cour d'appel du Québec, les juges concluent que le **régime de pension du Québec a fait preuve de discrimination** à l'endroit des quatre plaignants. La cour ordonne au gouvernement de remonter à la date à laquelle les survivants sont devenus veufs ou en 1977 date d'entrée

des protections juridiques dans la constitution. L'arrièrage des pensions et les intérêts représentent plus de \$100,000 pour chacun des quatre survivants.

On peut penser que la cause québécoise créera un précédent qui influencera les causes semblables dans d'autres provinces ou contre le gouvernement canadien.

16 avril 2002 – Fondation Emergence (Gai-écoute) a entrepris son deuxième volet de **sensibilisation dans les écoles**. L'automne dernier des dépliants furent envoyés aux différentes écoles secondaires du Québec, bon nombre n'ont jamais atteints leur cible. Le volet II de la campagne qui s'intitule "**Ça s'attrape pas**" permettra l'envoi de 5000 affiches et de 150,000 dépliants à toutes les écoles secondaires. Les jeunes hétérosexuels sont visés. Près de 80% des écoles secondaires du Québec ont refusé d'inscrire le numéro de téléphone de gai-écoute dans leur bottin scolaire. Le Québec a le plus haut taux de suicide d'adolescents en Amérique du Nord. On pense que le tiers de ces suicides serait relié à des questions touchant l'orientation sexuelle.

Nouvelles canadiennes

19 Février 2002 – Egale listserve - Egale a tenu une conférence de presse pour présenter aux députés fédéraux des **pétitions supportant le mariage pour les couples de même sexe**. Les pétitions furent **signées par 15,000** Canadiens de tous les coins du pays. Les pétitions furent reçues par Svend Robinson député du NPD, Carolyn Bennet députée libérale et Réal Ménard député bloquiste. Rahim Jaffer député allianciste a envoyé un message disant qu'il y avait une lutte à faire pour l'égalité. Les pétitions furent présentées à la chambre des communes par chacun des députés mentionnés.

Le même jour (le 19 février) la **Commission des droits de la personne** soumettait son **rapport annuel**. Cette commission **appuie le mariage** pour les couples de même sexe. A la page 19 du rapport annuel on peut lire que la commission des droits de la personne est en accord avec la commission juridique du Canada qui déclare: "Si les gouvernements veulent maintenir l'institution du mariage, ils ne pourront pas continuer de le faire de façon discriminatoire (en excluant les gais et lesbiennes)." La commission Canadienne des droits de la personne va plus loin en mentionnant que les couples de même sexe "méritent le respect et la dignité et devraient se voir offrir la même reconnaissance légale que les couples de sexe différent". Pour accéder facilement aux recommandations suivez les liens à partir de la page d'accueil de la commission à: <http://www.chrc-ccdp.ca>

27 mars 2002, Vancouver, Colombie-Britannique – Gay 365.com: Dans une cause qui fera jurisprudence, un tribunal de Colombie-Britannique a reconnu une **adolescente coupable d'agressions criminelles sur une autre adolescente** qui s'est suicidée. Dawn-Marie Wesley, une étudiante de neuvième année (secondaire III) s'est pendue dans le sous sol de la résidence familiale en banlieu de Vancouver en novembre 2000. La jeune fille de 14 ans avait laissé une note à ses parents expliquant qu'elle s'enlevait la vie pour ne plus avoir à subir les moqueries et les menaces provenant de ses consoeurs de classe.

L'accusé, une jeune fille de 16 ans qui ne peut être identifiée en vertu de la loi sur les jeunes contervenants devra servir une sentence de 6 mois en garde ou de 24

mois en probation. Une deuxième adolescente s'est vue acquittée. Un troisième adolescente attend toujours son procès.

La mère de la jeune fille décédée, Cindy Wesley, a dit aux journalistes à l'issu du procès: "Aujourd'hui cette décision n'est pas seulement pour Dawn-Marie, mais pour tous les enfants du pays qui subissent des menaces ou des agressions." Une conférence nationale d'éducateurs et de groupes de parents tenue à Vancouver a conclu en insistant sur l'importance de comprendre les **effets des agressions et des menaces à l'école**. Des études indiquent que les commentaires anti-gais demeurent encore l'insulte ultime dans les cas d'intimidation entre étudiants.

Aux Etats-Unis, les statistiques ne sont pas roses pour les étudiants gais, lesbiennes et bisexuels. Plus de 80% de ces étudiants furent victimes d'un harcèlement verbal à l'école selon un sondage national. Les jeunes homosexuels sont 2 à 3 fois plus susceptibles de se suicider que les jeunes hétérosexuels. Il n'y a aucune raison de penser que les statistiques seraient différentes au Canada.

Les gens qui travaillent auprès des jeunes homosexuels espèrent que ce jugement fera réfléchir les agresseurs, et encouragera les victimes à se manifester au lieu de subir passivement.

Avril – Mai 2002 – Toronto – PlanetOut news - Un étudiant de 12ième année (secondaire V) Marc Hall avait un désir. Il voulait amener son "chum" à son bal de graduation. Cela ne semblait pas un désir fou. Après tout à qui cela ferait-il du mal? La commission scolaire catholique de Durham en Ontario a jugé la demande irrecevable. La commission soutenait que de permettre au couple gai de participer à la réunion sociale consistait à encourager l'homosexualité. L'église Catholique n'encourage pas l'homosexualité. **La cour supérieure de l'Ontario** s'est vue demander une injonction contre la commission scolaire. La cause fut entendre **le 7 mai**.

David Corbett, un avocat de renom spécialisé dans les droits de la personne représente Marc Hall. Corbett a expliqué que ce qui est en jeu ici ce n'est pas l'enseignement de l'église mais la décision d'une commission scolaire. Selon lui, la commission scolaire viole la charte des droits et libertés qui garantie des droits égaux aux gais et lesbiennes. De plus, toujours selon l'avocat, la décision de la commission scolaire va à l'encontre des droits des gais et lesbiennes en Ontario et est en conflit avec le code de conduite des commissions scolaires recevant des fonds publics. Le système scolaire catholique en Ontario reçoit de l'argent du gouvernement provincial.

Pendant les deux jours de l'audience Corbett a comparé Hall à l'activiste américaine Rosa Parks. "Rosa Parks a choisi de prendre un autobus en Alabama, sachant bien qu'elle risquerait une discrimination. Elle aurait pu quitter sa communauté et déménager dans un état du nord où elle n'aurait pas eu à faire face à ce problème. Mais elle était bien impliquée dans sa communauté du sud, et lorsqu'on lui a dit que parce qu'elle était une personne de couleur elle devait aller s'asseoir à l'arrière de l'autobus, elle a refusé. Elle savait que ce qu'on lui demandait était moralement et légalement sans fondement".

Le 10 mai un juge a tranché et Marc a pu amener son copain au bal de graduation ce soir là. La décision fut rendue juste après 14h00 par Robert MacKinnon. Il est vrai que la constitution canadienne donne des garanties à

l'église catholique romaine, toutefois celle-ci ne peut pas faire n'importe quoi au nom de la religion.

Hall avait déjà sorti son tuxedo, ses cheveux étaient déjà teints en bleue et la limousine était déjà réservée. On s'était préparé à l'avance, au cas où la décision serait favorable.

Allez voir le site web de Marc au:
http://geocities.com/rights_and_freedoms/

4 avril 2002, Planetout – Le rejet par un conseil d'établissement scolaire du livre "un papa, deux papas, des papas bruns et des papas bleus" ("One Dad Two Dads Brown Dads Blue Dads") ainsi que deux autres livres traitant des familles homoparentales, sera contesté en **Cour suprême du Canada en juin**.

Le professeur James Chamberlain qui est gai tente depuis 1997 de faire accepter ces **livres comme du matériel pédagogique pour la maternelle et la 1^{ère} année** à son école de **Surrey en Colombie-Britannique**. Malheureusement sa demande fut rejetée par le conseil scolaire. Selon la presse canadienne, la décision fut prise pour ne pas empêcher les parents de guider moralement leurs enfants. Selon les autorités la présence en classe de ces livres nuirait à la liberté de ces parents.

Chamberlain et ses supporters ont décidé de porter leur cause devant la cour suprême, après avoir subi un refus des tribunaux inférieurs. La cour suprême aura à trancher si l'absence ou la présence de ces livres enfreint la charte des libertés.

Les deux autres livres impliqués dans la poursuite sont: Les mères d'Asha et le Bouquet de Belinda.

8 Avril 2002, Edmonton – L'opposition officielle à la chambre des communes, **l'Alliance Canadienne**, veut interdire aux tribunaux de juger de matières relevant de la constitution Canadienne. Lors de sa convention nationale à Edmonton l'Alliance a voté en faveur d'un **amendement pour changer la charte des droits et libertés** afin de " redonner au parlement le pouvoir de mettre en vigueur ce que les gens veulent." La motion initiale voulait tout simplement que la charte soit retirée. Dans les deux cas le but est de rendre la charte inopérante pour enlever les protections accordées aux différentes minorités.

En acceptant cette motion dans son programme politique, l'Alliance s'assure ainsi si elle devenait le gouvernement canadien de pouvoir amender la charte. Ce genre de tactique nous montre jusqu'où l'Alliance canadienne peut aller pour tenter d'empêcher des jugements favorables sur des sujets comme les droits des gais et lesbiennes (mariage compris) et sur l'avortement. L'Alliance s'oppose à ces deux principes.

12 Avril 2002, Terre-Neuve – Les gais et lesbiennes ont maintenant **le droit d'adopter à Terre-Neuve et au Labrador**. Les nouvelles dispositions en regard de l'adoption qui changent une loi vieille de 50 ans prendront effets en juin 2002. La nouvelle loi permet l'adoption par les deux parents et donne plus de droits à l'enfant adopté. Les archives de l'adoption pourront être revues si tous les impliqués sont d'accords, de nouveaux faits médicaux pourront être

partagés et les enfants seront consultés à partir de l'âge de 5 ans quant à leur adoption.

Judith Grove, la directrice exécutive du Conseil d'Adoption Canadien, croit que la loi est progressiste en incluant les couples en union de fait (common law) et les couples de même sexe. "Nous avons besoin d'une grande diversité de familles potentiels pour l'adoption et je crois que d'accepter pour évaluation toutes les familles intéressées est la meilleure façon de trouver les familles appropriées," a dit Judith Grove en entrevue. Elle a mentionné que la nouvelle loi terreneuvienne aura un effet sur l'adoption dans les autres provinces.

Nouvelles internationales

1er Février 2002, Suède – En Suède un tribunal a décidé que **l'homme qui avait donné son sperme à un couple de lesbiennes** était le **père légal** de 3 enfants et devait les supporter financièrement. Suite à une rupture avec sa conjointe, Anna Bjurling, la mère de 3 enfants âgés de 10, 7 et 5 ans a demandé à Igor Lehnberg de payer une **pension alimentaire** pour les enfants. Un tribunal administratif de comté a rendu un jugement en faveur de la mère et a ordonné à Lehnberg de payer une pension pour les enfants de 3000 Kronor (\$555.11US) par mois.

Lehnberg en a appelé de la décision au tribunal du district en contestant la légalité de sa paternité. Mais le tribunal en a décidé autrement en se basant sur un document signé par Lehnberg affirmant qu'il était le père biologique des enfants. Lehnberg affirme qu'il a signé ce document seulement pour que les enfants connaissent leur géniteur, mais qu'il n'acceptait aucune responsabilité pour ces enfants.

La Suède possède un partenariat enregistré qui donne les mêmes droits et obligations aux couples de même sexe qu'aux couples mariés, à l'exception de l'adoption et de l'insémination artificielle qui ne sont pas permises. Cette cause a réouvert le débat sur ces sujets ainsi que sur les **obligations légales des donneurs de sperme**. Le gouvernement a donné mandat à un comité de réévaluer les lois régissant l'adoption et la procréation assistée, il considère actuellement rendre possible l'adoption par conjoints de même sexe.

21 Février 2002, 365 Gay.com – Certains des plus anciens, des plus respectés et des plus importants groupes représentant les enfants ont dit à **la cour d'appel Fédéral de la Floride que de bannir l'adoption par les gais et lesbiennes nuisait aux enfants**. Ces groupes ont émis ces opinions dans un mémoire remis en appui à **l'Union américaine des libertés civiles qui conteste l'interdiction d'adopter par les gais et lesbiennes**.

La loi de l'état de Floride est de loin la plus rigide en matière d'adoption par les gais et lesbiennes. L'Union américaine des libertés civiles croit que la législation actuelle "ne se base absolument pas sur le bien-être des enfants, elle va même à l'encontre du bien des enfants qui sont en attente d'adoption en les privant de l'opportunité d'être adoptés par des lesbiennes ou des gais qui pourraient leur offrir une famille aimante."

Matt Coles le directeur de l'Union américaine des libertés civiles, section projet gai et lesbien disait: "Aujourd'hui les voix les plus respectés de la nation quant au

bien des enfants ont dit clairement que cette loi n'aide personne. En fait elle nuit à des milliers d'enfants, et de façon urgente à 3,400 enfants en famille d'accueil ou en centre qui pourraient être adoptés mais qui ne le sont pas par manque de parents qualifiés."

Le mémoire fut soumis par la Ligue américaine pour le bien-être des enfants (Child Welfare League of America) une organisation vieille de 80 ans formée par 1000 agences publiques et privées, et qui donne à chaque année des services à plus de 3 millions d'enfants et leur famille.

Dans la cause en Floride 3 familles sont impliquées. Steven Lofton et son conjoint Roger Croteau élèvent 5 enfants dont 3 en famille d'accueil via les services d'adoption de la Floride. Bien que les enfants n'aient jamais connu d'autre famille, ils ne peuvent être adoptés par Lofton et Croteau à cause de la loi de l'état de Floride. Doug Houghton élève un garçon de 10 ans depuis 6 ans, mais ne peut pas l'adopter en raison de la même loi. Quand un tribunal inférieur a rejeté la requête d'adoption de Doug Houghton l'an dernier, le juge mentionnait que Houghton et le garçon qu'il élève sont près l'un de l'autre comme un père biologique et son fils. Enfin Wayne Smith et Dan Skahen offrent des services de foyer d'accueil à de nombreux enfants lorsque cela est requis. Toutefois ils ne peuvent en adopter aucun, en raison de la même loi.

L'interdiction d'adopter pour les gais et lesbiennes a été votée par la législature de la Floride en 1977. Il est intéressant de savoir que **neuf législateurs qui avaient voté en faveur de l'interdiction en 1977 admettent maintenant avoir fait une erreur** et demande le retrait de l'interdiction. Ils mentionnent que "en 1977 nous étions parmi les législateurs de l'état de Floride qui ont fait passer cette loi interdisant l'adoption d'enfants par les gais et lesbiennes. Nous réalisons maintenant que nous avons tort. Cette loi empêche des enfants d'être adoptés par des familles aimantes, et nous espérons qu'elle sera retirée". Selon Elaine Bloom qui a voté cette loi en 1977: "L'hystérie des années 70, avec en tête la croisée anti-gai Anita Bryant, nous avait incités à faire le mauvais choix à cette époque.

Au cas où les Américains n'avaient pas d'image d'un parent gai ou lesbien, **Rosie O'Donnell** a donné une entrevue à une heure de grande écoute à Diane Sawyer dans une émission spéciale intitulée "**Je suis un parent gai.**" Rosie O'Donnell est l'animatrice d'un "talk-show" très populaire aux Etats-Unis. Mme O'Donnell a parlé de sa sexualité et de sa famille dans une émission spéciale de "Primetime Thursday" **au réseau ABC, le 13 Mars 2002.** L'émission a également traité du couple de gais Steve Lofton et Roger Croteau qui poursuit l'état de Floride en regard de l'interdiction d'adopter.

O'Donnell a mentionné que: "Je ne pense pas que les Américains savent ce à quoi ressemble un parent gai ou lesbien. Je suis une mère lesbienne. L'Amérique me regarde élever mes enfants depuis 6 ans. Je sors du placard maintenant parce que je veux que les gens sachent que je suis le genre de parents que l'état de Floride interdit et considère comme non-valable et mauvais." O'Donnell a raconté à Sawyer que la lutte de Lofton et Croteau l'a incité à discuter publiquement de ce sujet. Il est anormal selon elle, qu'ils ne puissent adopter les enfants dont ils s'occupent depuis de nombreuses années.

Un sondage fait deux semaines après la sortie de Rosie O'Donnell a montré que la majorité des Américains supportaient l'adoption par les

gais et lesbiennes. 47% des Américains étaient en faveur et 42% contre, selon un sondage du réseau ABC (ABCnews.com.survey). Le sondage fait en 1998 donnait 57% de contre, en 1994 on avait 64% de contre. 23% des américains ont changé d'idée depuis 1994, le pouvoir de la télévision est incroyable...

26 Février 2002, 365 Gay.com – La cour européenne des droits de la personne a jugé que les **états membres de l'union européenne pouvaient refuser l'adoption** par les gais et lesbiennes. Dans le jugement rendu la cour européenne ne trouve pas que la France a fait preuve de discrimination en empêchant un homme gai de Paris d'adopter un enfant.

La cour a mentionné qu'il existait "une division de la communauté scientifique au sujet des conséquences possibles pour les enfants d'avoir un ou des parents homosexuels." En conséquence la cour Européenne a décidé de laisser la décision de permettre ou non l'adoption aux gais et lesbiennes à chacun des états membres. Le jugement mentionne que "les pays de l'union européenne sont mieux placés qu'une cour internationale pour évaluer les besoins et les conditions des différents états."

La décision a mis en colère plusieurs militants gais et lesbiennes qui espéraient un jugement favorable qui aurait forcé les différents pays à légiférer sur les droits d'adoption.

8 mars 2002, HRC Family Net – Aucun état américain ne donne une égalité entière aux familles homoparentales, **la campagne pour les droits de la personne (Human Rights Campaign, HRC)** a produit un rapport détaillé qui explique la vulnérabilité de nos familles. Le document de **46 pages, intitulé "l'Etat de la famille"** peut-être obtenu en contactant HRC Family Net au 202-628-4160 ou à familynet@hrc.org. On peut le consulter sur internet à <http://www.hrc.org/familynet/library.asp?ID=271>.

La Campagne pour les droits humains est la plus grande organisation politique gai et lesbienne aux Etats-Unis. Elle a des membres partout à travers les Etats-Unis. Elle est un groupe de pression important auprès du congrès et s'occupe de campagne de soutien et de sensibilisation auprès du public et s'assure que les gais, lesbiennes, bisexuels et transgendristes américains puissent vivre de façon ouverte et sécuritaire au travail, à la maison et dans leur communauté.

8 Mai 2002, PlanetOut.com – Le juge Thomas Connolly de la cour supérieure de Suffolk a rendu un jugement rapide dans une **cause sur le droit au mariage**. Sept couples de même sexe tentaient d'invalider une loi de l'état du **Massachusetts** dans son refus de marier des couples de même sexe. Selon le juge, "le but premier du mariage est la procréation et en se basant sur ce concept traditionnel...le refus est justifié."

L'avocate Jennifer Levi qui représente Gay and Lesbian Advocates and Defenders (GLAD) a indiqué que les plaignants iraient en appel simultanément à une cour de haute instance (Supreme Judicial Court) ainsi qu'à un tribunal de moindre importance. Selon elle la bataille ne fait que commencer.

20 Mars 2002, Paris – Lors de la campagne présidentielle en France les différents opposants ont pris position sur les droits des gais et lesbiennes. **Jacques Chirac** a dit que "Tous les enfants ont besoin d'un père et d'une mère -

de références féminines et masculines – pour bâtir leur identité.” Il **s’oppose donc à l’adoption par les gays et lesbiennes.**

Lionel Jospin le candidat socialiste a dit que “le droit d’avoir des relations sexuelles avec la personne de son choix ne doit pas être confondu avec un **droit hypothétique d’avoir des enfants.**” Les deux hommes ont fait ces commentaires lors d’une entrevue pour *Têtu* une revue gaie et lesbienne.

On n’élabora pas sur la position du Front National de Jean-Marie Le Pen sauf pour dire qu’il n’était pas favorable.

10 Avril 2002 – Plus de 700 écoles américaines ont participé au **Jour du Silence, pour protester contre la discrimination et l’intimidation faites aux gays, lesbiennes, bisexuels et transgendristes.** Il s’agit de la plus forte participation depuis les six années d’existence de l’évènement, selon le réseau d’éducation des gays, lesbiennes et hétérosexuels (Gay, Lesbian and Straight Education Network – GLSEN) L’évènement se déroule dans des écoles secondaires et des collèges américains. Le Jour du Silence encourage les participants à promettre de ne pas parler pour 9 heures.

Le silence des étudiants représente le silence des jeunes gays, lesbiennes, bisexuels et transgendristes qui subissent discrimination, agression et préjugés à l’école. Les organisateurs croient que cela donne la chance aux participants de comprendre ce que représente le silence. On pourrait peut-être étendre le Jour du Silence aux écoles du Québec.

27 Mars 2002 – **Le gouverneur de Washington, Gary Locke** a signé une loi qui oblige les écoles de l’état à avoir une politique contre le harcèlement. La nouvelle loi interdit l’intimidation entre étudiants, et cela comprend le harcèlement contre les gays, lesbiennes, bisexuels et transgendristes. Les écoles doivent adopter une politique avant le 1er août 2003.

8 Avril 2002, Ecosse – Un couple de lesbienne a gagné des droits parentaux égaux pour l’enfant de l’autre. Dans un jugement innovateur le Sheriff Noel McPartlin a décidé de **donner aux deux femmes des droits sur les enfants.** L’enfant le plus vieux du couple a maintenant **trois parents reconnus.** Le couple de lesbienne d’Edinbourg ne peut être identifié pour protéger les enfants. Une des lesbiennes a un enfant de 4 ans issu d’un mariage hétérosexuel préalable. L’autre lesbienne a porté un enfant actuellement âgé de 8 mois issu d’une insémination par du sperme d’un donneur anonyme.

18 Avril 2002 – Un tribunal supérieur **australien** a rejeté la requête de **l’Eglise catholique** qui voulait empêcher les femmes seules et les lesbiennes d’avoir accès à des traitements de **procréation assistée.** Pour plus de détails: Story: <http://www.planetout.com/news/article.html?2002/04/18/3>

29 Avril 2002 – Des **russes gays** portant des uniformes de camp de concentration avec des triangles roses ont **défilé** à Moscou pour protester contre une **législation qui interdirait les relations sexuelles homosexuelles.** Pour plus de détails: <http://www.planetout.com/news/article.html?2002/04/29/4>

7 Mai 2002 – En **Grande-Bretagne** les couples de même sexe et les autres couples non-mariés devraient avoir **le droit d'adopter**, c'est du moins ce qu'a affirmé un représentant du gouvernement de Tony Blair.

Pour plus de détails:
<http://www.planetout.com/news/article.html?2002/05/07/2>

Nouvelles de la recherche

20 Janvier 2002 – Des chercheurs à l'**Institut de génétique reproductive de Chicago** ont développé une **technique qui permettrait à deux femmes d'avoir un enfant ensemble, sans avoir besoin de sperme**. La technique implique la manipulation des ovaires d'une femme pour les transformer en sperme artificiel qui peut ainsi fertiliser l'ovule d'une autre femme. Cela permettrait aux deux femmes d'être génétiquement liées à l'enfant. Cette technique fut développée pour permettre à des hommes infertiles d'avoir des enfants.

Les chercheurs sont à mettre au point la technique qui devrait être disponible dans deux ans. Plusieurs autres scientifiques trouvent cette **technique dangereuse**. Cela implique un procédé nommé "haploïdisation", où les chromosomes d'une cellule sont séparés en deux. Certains croient que cette haploïdisation pourrait entraîner des maladies qui ne seraient apparentes que tard dans la vie de l'enfant. Le professeur Bill Ledger de l'Université Sheffield en Grande-Bretagne croit que "cette technique a un grand risque de créer des individus avec des tares et on devrait l'interdire selon lui.

19 Mars 2002, 365 Gay.com – Le premier sondage sur des familles gaies et lesbiennes montre que **près de la moitié des gais, lesbiennes, bisexuels et transgendristes américains vivent dans des relations stables**. Le sondage effectué par Opuscomm et le S.I. Newhouse school de l'université de Syracuse montre que **13% des répondants ont des enfants de moins de 18 ans demeurant à la maison**. 75% du groupe sont des mères lesbiennes.

90% des répondants sont ouverts quant à leur homosexualité avec leurs amis. 78.1% aux membres de leur famille et 64.4% au travail. Moins de 5% des répondants vivaient une vie complètement secrète (4.8%).

2 Mai 2002 – Contrairement à ce que l'on pensait depuis une douzaine d'année au sujet de la santé des lesbiennes, une nouvelle étude suggère que les **lesbiennes n'ont pas plus de cancer du sein que les femmes hétérosexuelles**. Pour plus de détails:

<http://www.planetout.com/news/article.html?2002/05/02/3>

Divers

" Je vis une relation de couple et notre couple ne sera séparé que par la mort, je ne dirai rien de plus sur ce sujet, sauf que c'est merveilleux."

Martina Navratilova, joueuse de tennis légendaire et lesbienne

Revue Curve, Février

15 Janvier 2002 - *The Independent* - London – **Annie Leibovitz** la célèbre photographe de *Vanity Fair*, qui a pris Whoopie Goldberg en photo

dans un bain de lait et Demi Moore nue et enceinte, vient de donner naissance à un enfant. Annie Liebovitz est âgée de **52 ans et a donné naissance par césarienne**. L'enfant avait été conçu par insémination. Sa conjointe **l'auteure Susan Sontag a 68 ans**. Les deux femmes sont très discrètes quant à leur vie privée.

11 Mars 2002 – 365 Gay.com – Ville de Mexico - Un film montrant Barbie comme lesbienne a été interdit au Mexique. "Barbie Gets Sad Too" devait être montré au Festival Urbain de la ville de Mexico. Mais la compagnie Mattel a obtenu une injonction pour interdire la présentation du film. La compagnie croit que ce film pornographique salirait l'image de la poupée Barbie. Le film qui fut réalisé en Argentine montre Barbie et sa servante latine dans une relation sexuelle passionnée. Ce film fut présenté comme un film d'art en Argentine et au Brésil où il a même été montré à la télévision sans que cela cause un scandale. Il est difficile de comprendre le problème que cela crée au Mexique.

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION DES MÈRES LESBIENNES

RÉUNIONS À VENIR:

JUIN:

Pour les adultes seulement: Samedi le 15 juin à 20h00. Conférence spéciale sur l'Union Civile et les nouveaux droits pour nos enfants, ainsi que les cliniques de fertilité. La conférence sera donnée par **Marie-France Bureau** avocate et **Karine Igartua** psychiatre. La conférence aura lieu au **2331 Belgrave à Notre Dame de Grace (métro Vendome, puis autobus 105 jusqu'à l'intersection Sherbrooke et Royal/ Belgrave)**. Pour plus d'informations: **514-846-1543**.

JUILLET:

Pour adultes et enfants: Le samedi 6 juillet à 11h00 nous nous réunirons pour un pique-nique au Parc Lafontaine (rue Sherbrooke entre la rue Papineau et la rue Parc Lafontaine, autobus 24). Le point de rencontre est le terrain de jeux pour les enfants (près de Rachel à l'extrémité nord du parc). Apporter votre pique-nique, vos jeux, votre musique, etc. S'il pleuvait le 6 alors le pique-nique aurait lieu le 7 juillet.

AOÛT:

Samedi le 3 Août de 11h00 à 17h00 en compagnie de nombreux groupes communautaires nous aurons un kiosque d'information pour la **journée communautaire dans le cadre des festivités de la fierté**. Nous vous encourageons à venir vous joindre à nous pour soutenir votre association mais aussi pour obtenir de l'information de la part des autres groupes communautaires. Les kiosques seront regroupés sur **Berri entre Ste-Catherine et René-Levesque et sur Ste-Catherine entre St-Denis et St-Hubert**. De la nourriture sera disponible sur le site.

Le défilé de la fierté gaie et lesbienne aura lieu le Dimanche 4 août. Le départ sera donné à 12h00 à l'angle de Guy et René –Levesque. La minute de silence aura lieu à 13h30. Nous vous contacterons pour plus de détails quant à notre position dans le défilé quelques semaines avant le défilé.

Annonces

Bonne Nouvelle pour les internautes. L'association des mères lesbiennes a maintenant son nouveau site sur le web!! Nous vous invitons à le visiter, voici l'adresse : www.aml-lma.org. Deux membres de notre association, Monica Perazzo et Gabriel Pinkstone, ont beaucoup travaillé avec une graphiste pour concevoir ce site. Pour vos commentaires Monica peut être contactée à : moperazzo@hotmail.com.

Le réseau des lesbiennes du Québec (QLN), vous convie à son assemblée générale annuelle qui se tiendra samedi, le 15 juin 2002, de 13:30 à 17:00h à la salle R-R-120 du pavillon des Sciences de la gestion de l'UQAM, 315 rue Ste-Catherine est (Sanguinet).

Danse Printanière du Réseau des lesbiennes du Québec (QLN): samedi 1er juin 2002 à 20h30 au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal (2075 rue Plessis). Entrée 6.00\$.

Le bulletin de liaison est un espace libre pour permettre la communication entre les membres de l'association. Si vous voulez annoncer un événement dans le prochaine numéro, veuillez nous faire parvenir une note à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401 Coursol, Montreal, Quebec, H3J 1C8.

Si vous avez quelque chose à vendre, louer, acheter ou annoncer mais qui implique un échange d'argent alors vous pouvez placer une annonce dans le bulletin au cout de 20 sous par mot.

DES LIVRES USBORNE à la maison: Des livres de qualité, interactifs, agréables, pour tous les ages et avec lesquels vous et vos enfants aurez du plaisir. Réservez une présentation de livres à la maison avec Diane ou Pheleshia au 450-621-6883 et gagnez des livres gratuits. Ces livres sont disponibles en Français ou en Anglais.

Les Productions B.E.A.R.Productions

Bon Enseignement Animé et Récréatif

Nous offrons une programmation professionnelle et de l'animation pour tous les types d'évènements. Tous nos programmes sont faits sur mesure pour vos besoins. Nous offrons nos services en Français et en Anglais

Pheleshia ou Diane (450) 621-6883 ou Fax: (450) 621-6560

Heather Mullin, M.S.W. Thérapeute individuel ou de groupe. Pour individu, couple ou famille. Intérêt particulier: santé mentale, addictions, orientation sexuelle et identité sexuelle. Complexe de Santé Queen Elizabeth (métro Vendome) **(514) 769-7312.**

Bassinette Grupo Bebecar valeur \$350, votre pour \$150. **Sac à dos pour transporter un bébé** d'Evenflo Valeur de \$75, votre pour \$30. Appelez **Bridget à 514-486-0371.**